

Bulletin d'informations sur la Flavescence Dorée en Bourgogne édité par la Commission Régionale Flavescence Dorée.

CAMPAGNE 2016 : UN BILAN PLUTÔT ENCOURAGEANT

UN NOMBRE DE CAS STABLE MAIS RESTONS VIGILANTS !

Cette année encore, les professionnels se sont largement mobilisés **pour prospecter le vignoble**. Cette surveillance fine couplée à l'arrachage des pieds atteints de jaunisses durant l'hiver dernier ont permis d'affiner la cartographie de la maladie en Bourgogne. **Prospection, arrachage, traitement à l'eau chaude obligatoire pour tous les plants** : grâce à la mise en oeuvre rigoureuse de ces 3 piliers prophylactiques, la conditionnalité des traitements est possible en Bourgogne via une analyse de risques concertée entre la profession (CAVB) et le SRAI.

Tous ces éléments combinés, avec l'appui des techniciens de la FREDON notamment, conduisent à **des résultats très positifs en termes de diminution d'insecticides**, avec - 83 % de surfaces traitées dans le cadre de la lutte obligatoire contre la Flavescence Dorée en Côte-d'Or par rapport à 2015, et - 55 % en Saône-et-Loire.

Néanmoins, après 3 ans de prospection, **un certain essouffement de la mobilisation** est observé dans quelques communes, parfois proches du foyer historique. Cette érosion était pressentie dès la mise en place de ce dispositif régional unique. Or, toutes les régions qui ont relâché leur vigilance ont observé une explosion de la maladie et donc le retour de 3 traitements insecticides obligatoires ainsi que des arrachages de parcelles. La profession bourguignonne ne veut pas voir la Flavescence Dorée décimer ses vignes ! Elle l'a prouvé jusqu'ici. La Bourgogne est et doit rester un exemple pour les autres régions viticoles.

Le défi pour cette nouvelle campagne est donc de remobiliser l'ensemble des professionnels, de poursuivre le travail engagé cette année afin d'obliger les « absents récurrents » à participer, et de mettre l'accent sur la formation des prospecteurs pour encore améliorer la qualité de la prospection.

Quelques chiffres :

- **99 séances de prospections** encadrées par des techniciens entre fin août et mi-octobre.
- **2 131 échantillons** (de 1 à 5 pieds prélevés) constitués par la FREDON, analysés.
- **26 analyses positives** à la Flavescence Dorée.
- **11 communes** concernées.

Remarque : compte tenu de la présence importante de jaunisses et plus particulièrement de bois noir, les prélèvements, ne pouvant pas être exhaustifs, ont été effectués par échantillonnage.

Le nombre de cas de Flavescence Dorée reste stable, et la maladie se « concentre » sur la zone historique du foyer Nord Mâconnais.

Les efforts des professionnels portent leurs fruits : de moins en moins d'insecticides et une maladie contenue, il ne faut pas relâcher la pression !

SAÔNE-ET-LOIRE

Secteur Nord Mâconnais

Il s'agit du secteur où se situe le foyer historique et au sein duquel la maladie reste la plus fréquente, avec notamment une densité d'échantillons positifs plus forte pour les communes de Plottes, Uchizy et Viré. Toutefois, dans tous les cas, **aucune parcelle n'est soumise à l'arrachage obligatoire dans son intégralité** (plus de 20 % de pieds atteints).

Ce secteur sensible nécessite que les arrachages des pieds marqués soient effectués d'ici le 31 mars, mais aussi et surtout que les vignes soient prospectées à 100 %.

Autres secteurs du département

Dans le reste du département, des pieds isolés atteints de Flavescence Dorée ont été découverts dans les communes de Saint-Boil et Saint-Gengoux-le-National, mais également dans deux autres communes nouvellement contaminées : Sénozan et Saint-Maurice-de-Satonnay, situées à proximité du foyer Nord Mâconnais.

Ces résultats montrent plusieurs choses :

- la pertinence de la prospection qui permet de mettre en évidence la maladie même si elle est très peu présente et, ainsi, d'éliminer ces sources de contamination par l'arrachage.
- l'éradication d'un foyer est difficile malgré l'application de tous les moyens de lutte, des reliquats peuvent être découverts plusieurs années après. La vigilance et la prospection sont donc primordiales.

Au total, 11 communes sont concernées par la maladie cette année. Cela confirme l'importance des mesures prophylactiques : arrachage, prospection exhaustive et traitement à l'eau chaude dans la cadre du dispositif de lutte et de prévention contre la Flavescence Dorée.

CÔTE-D'OR

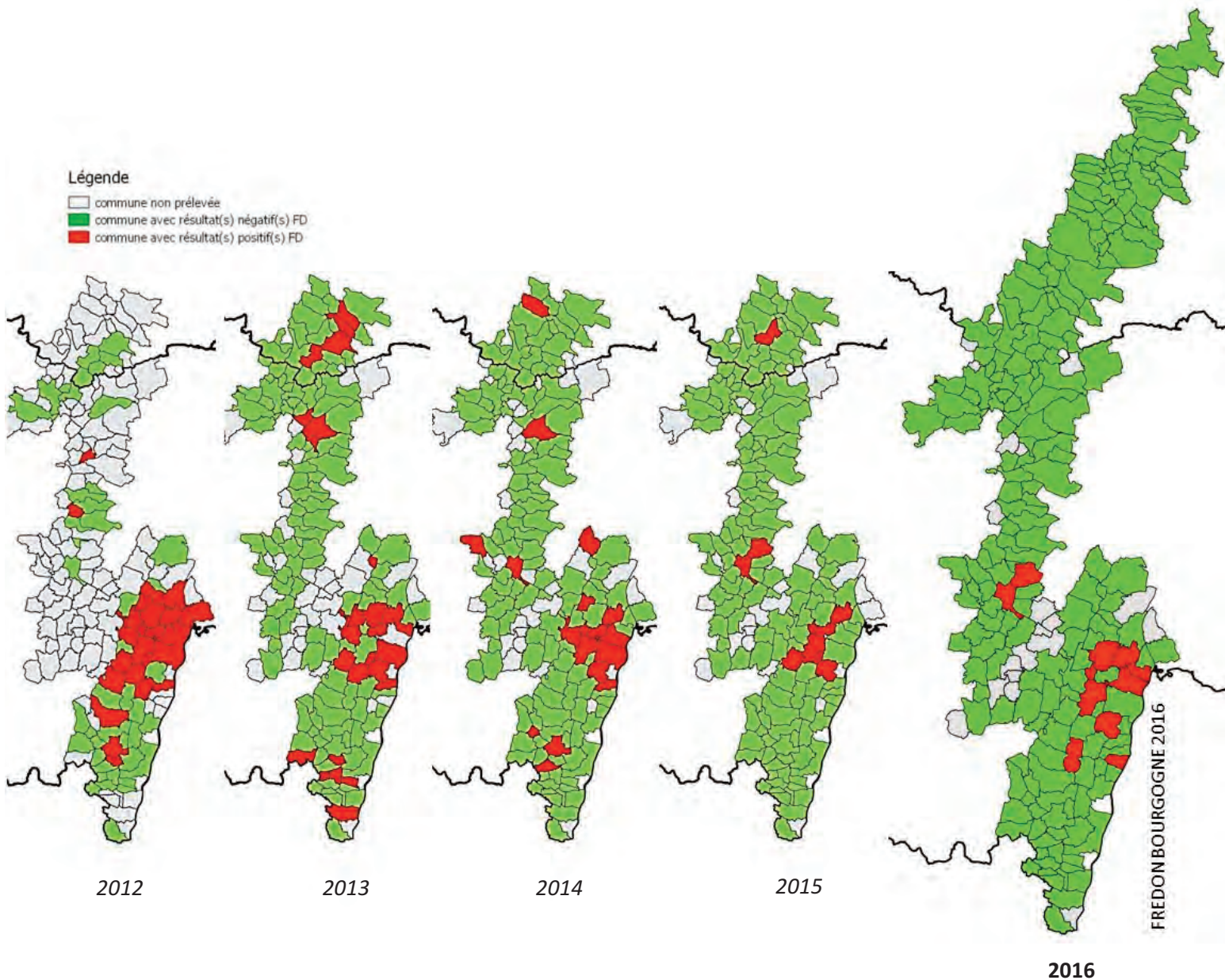
Cette année, la Flavescence Dorée n'a pas été détectée dans le département. L'absence de dispersion de la maladie à partir des cas isolés découverts depuis 2013 montre l'efficacité du plan de lutte.

YONNE

L'objectif était de prospector la totalité du vignoble icaunais en 3 ans. Il a été atteint cette année, avec la prospection du 3ème tiers de chaque commune viticole en 2016 (certaines communes prospectent 100 % de leur vignoble chaque année). Les résultats des analyses réalisées sont tous négatifs pour la présence de Flavescence Dorée. **A ce jour, la maladie n'a pas été découverte dans le département.**

Remarque : une prospection, réalisée par les viticulteurs et encadrée par la SICAVAC, a également été conduite dans la Nièvre. Les résultats des analyses des quelques prélèvements réalisés sont tous négatifs vis-à-vis de la présence de Flavescence Dorée.

EVOLUTION DE LA MALADIE DEPUIS 2012 EN BOURGOGNE



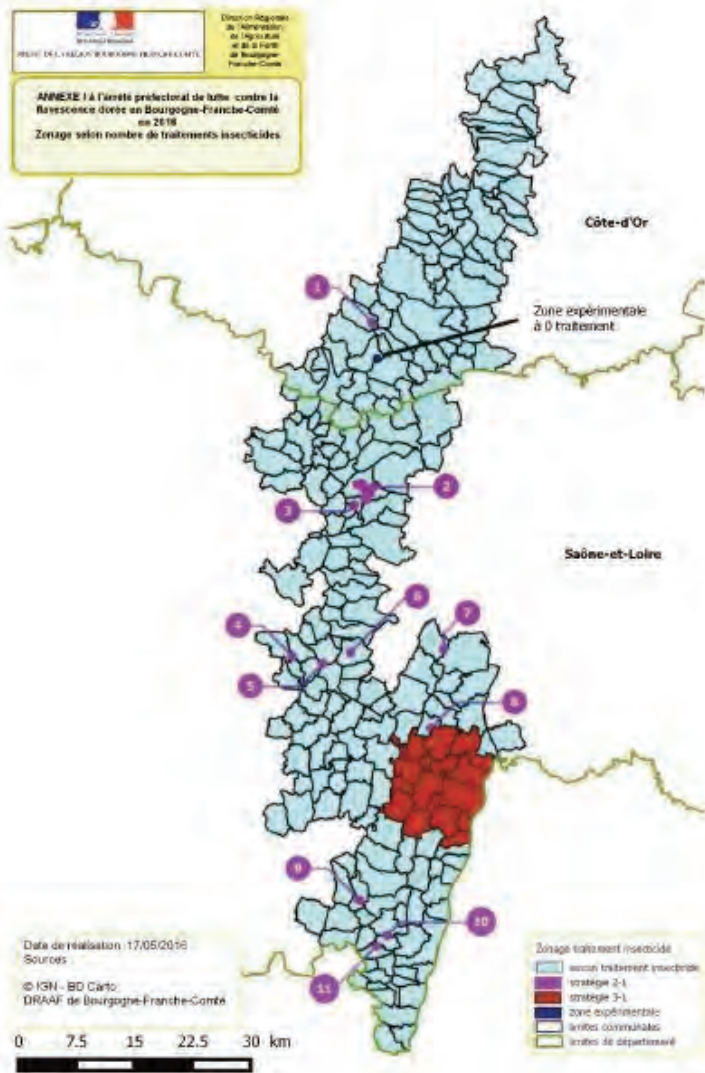
PRELEVEMENTS FLAVESCENCE DOREE 2016

	71	21	89	58	TOTAL
Analyses	1686	262	177	6	2131
Parcelles prélevées	3819	721	511	15	5066
Echantillons positifs	26	0	0	0	26
Communes avec échantillons positifs	11	0	0	0	11

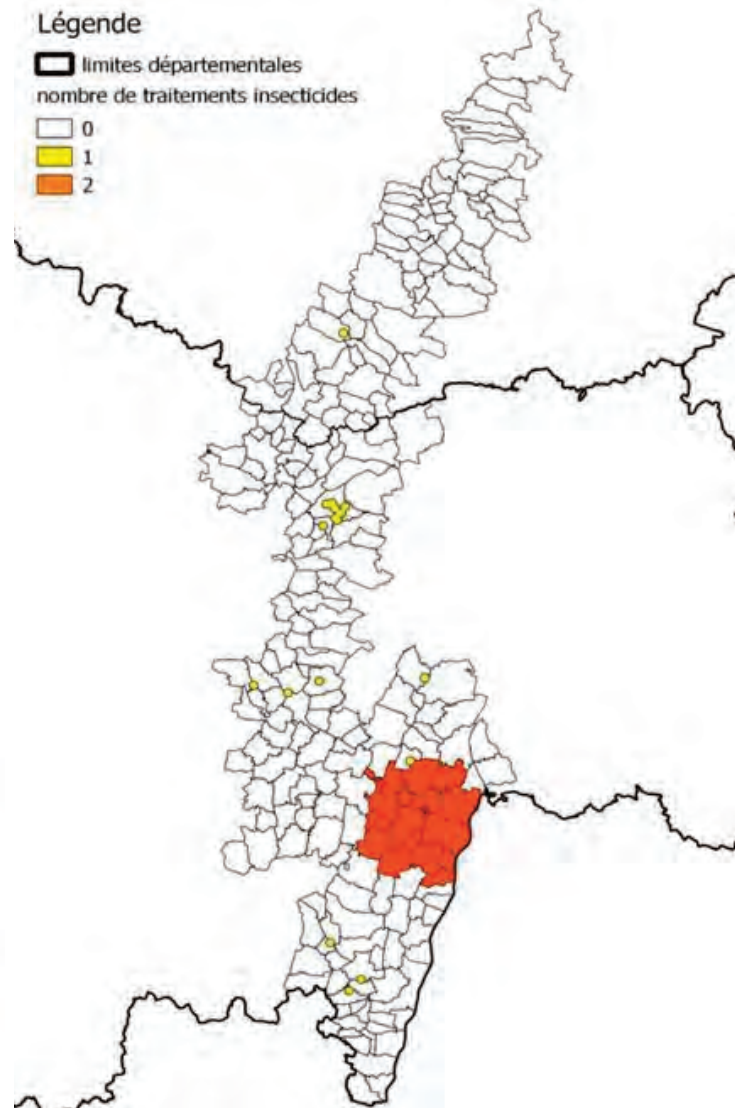
Farges-lès-Mâcon, Grevilly, Lugny, Ozenay, Saint-Boil, Plottes, Saint-Gengoux-le-National, Senozan, Uchizy, Viré, Saint-Maurice-de-Satonnay.

AMENAGEMENT DE LA LUTTE INSECTICIDE 2016

Cette année, les résultats des comptages larvaires et piégeages d'insectes n'ont entraîné aucun déclenchement des traitements conditionnels dans les zones en stratégies 2-1 ou 3-1 traitements. Ce suivi régulier de la présence de l'insecte vecteur permet d'évaluer la population en temps réel et la nécessité ou non de traiter. Ainsi, de nombreux traitements insecticides ont pu être évités depuis 2013, grâce à cette méthode.



Carte arrêtede préfectoral de lutte contre la Flavescence Dorée en Bourgogne Franche-Comté 2016



Carte de lutte insecticide Flavescence Dorée 2016 (traitements déclenchés en viticultures biologique et conventionnelle)

EN CONCLUSION

Dans l'Yonne et en Côte-d'Or, la maladie n'a pas été observée cette année. Dans les communes précédemment contaminées, la maladie ne s'est pas dispersée à partir des cas isolés de Flavescence Dorée.

La situation en Saône-et-Loire est stable et peut-être considérée comme satisfaisante. La maladie est contenue au foyer Nord Mâconnais et, même si la fréquence des cas est plus élevée dans ce secteur, aucun foyer n'a été découvert dans les vignes prospectées.

L'évolution de la situation Flavescence Dorée en Bourgogne est favorable. Elle est à mettre en relation avec la mise en oeuvre concomitante des 4 piliers de la lutte : PROSPECTION, ARRACHAGE des pieds atteints de jaunisse, TRAITEMENT A L'EAU CHAUDE et LUTTE INSECTICIDE.

Pour la campagne 2017, les efforts et la solidarité des professionnels doivent se maintenir. Il est nécessaire de rester vigilant, d'autant plus que tous les pieds symptomatiques de jaunisses repérés durant les prospections n'ont pas pu être prélevés dans les secteurs où l'expression de ces maladies est importante, notamment en 2016.

De son côté, la Commission Régionale a pris en compte les retours des professionnels et travaille durant l'hiver sur des points d'amélioration notamment sur la formation et l'organisation de la prospection. Des évolutions seront proposées pour la prochaine campagne.

Merci à celles et ceux qui s'investissent depuis plusieurs années et qui contribuent à la réussite du dispositif régional. Ils permettent de lutter efficacement contre cette maladie et ainsi préserver le vignoble bourguignon.

SAÔNE-ET-LOIRE ET CÔTE-D'OR

Rappel : obligation d'arracher tous les pieds marqués pendant les prospections qu'ils aient ou non été prélevés.

Pourquoi ?

Cette année, une forte extériorisation des symptômes de jaunisses a été observée et tous les pieds marqués n'ont pas pu être prélevés ainsi qu'analysés systématiquement.

- Conformément aux arrêtés préfectoraux en vigueur, ces pieds constituent un **potentiel infectieux et doivent être arrachés avant le 31 mars 2017.**

- L'arrachage annuel de tous les pieds de jaunisses permet au fil des années de diminuer leur nombre et ainsi d'être de plus en plus exhaustif lors des prélèvements et analyses.

La Commission Régionale Flavescence Dorée vous présente ses meilleurs voeux pour 2017 et vous souhaite une très belle campagne.

Cartes : SRAI-DRAAF Bourgogne Franche-Comté, FREDON Bourgogne / Rédaction : FREDON Bourgogne / Mise en page : BIVB

